

Convocation du 19/09/23

Date de publication : 03/10/23

Conseillers en exercice : 43

Présents : 34

Quorum : 22

N° 27-260923

**OBJET :**

**ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Reconduction du dispositif d'aide et  
d'accompagnement de projets des jeunes  
aubagnais.

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

**L'An deux mille vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

**PRESENTS :** Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoint, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHE-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc **formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES :** Monsieur AGOSTINI Pascal (donne pouvoir à Madame MOISEHIRMAN Monique), Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur LEVISSE André (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

**M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.**

Monsieur Zarick KOURICHI, rapporte :

Soucieuse de favoriser l'autonomie, la créativité et l'engagement solidaire des jeunes Aubagnais, la Ville d'Aubagne propose de poursuivre ses dispositifs d'aide de projets des jeunes.

L'accompagnement à la mise en œuvre de leurs projets a pour objectif de favoriser la responsabilisation, l'implication, l'enrichissement par le partage, l'ouverture au monde, le développement social et citoyen.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230926-260923\_27-DE  
Reçu le 03/10/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
03/10/2023

.....



**Délibération n° 27-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite 1) :**

Ces dispositifs concernent les jeunes Aubagnais non constitués en association, âgés de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes adultes en situation de handicap et à partir de 16 ans et un jour pour l'aide au B.A.F.A.).

Ils doivent retirer leur dossier d'aide au Service d'information Municipal (P.I.J.), être titulaires de la Carte Jeunesse en cours de validité et d'un compte bancaire.

Les jeunes peuvent bénéficier de l'aide une année sur deux, pour des projets concernant les domaines suivants : la création artistique, l'encouragement à la démarche d'autonomie et de responsabilisation dans le cadre de projets culturels ou sportifs à l'échelle locale, nationale ou européenne, la solidarité, ou encore le cursus de formation « B.A.F.A. Citoyen ».

Ces projets doivent intégrer une action ayant un retentissement sur la ville d'Aubagne.

Les aides consenties sont attribuées sous forme de bourses :

- Projet création artistique : 400 euros d'aide globale par projet ;
- Projets culturels ou sportifs à l'échelle nationale ou européenne : 50 euros par jour, avec un plafond de 4 jours, soit un maximum de 200 euros d'aide par personne, pour un groupe maximum de 5 personnes ;
- Projets solidaires : 80 euros par jour, avec un plafond de 4 jours, soit un maximum de 320 euros d'aide par personne, pour un groupe de maximum 5 personnes ;
- Projet « B.A.F.A. Citoyen » :

- Une aide de 200 euros pour le stage de base théorique,
- Une aide de 150 euros pour le stage d'approfondissement pour les jeunes impliqués sur l'ensemble de la formation (stage théorique + stage pratique),

Cette aide peut être demandée par les jeunes de 16 ans et un jour qui ont un quotient familial compris entre 1.200 euros et 2.500 euros ou qui ont plus de 20 ans et dont le quotient familial est inférieur à 2.500 euros.

Pour chaque demande d'aide, un dossier complet doit être déposé au Service Information Jeunesse pour examen, au plus tard dix jours ouvrables avant chaque commission, avant le 15 décembre pour le BAFA et dans la limite de l'enveloppe allouée à l'aide et l'accompagnement de projet des jeunes Aubagnais.

La commission d'examen des dossiers est composée d'au moins deux élus, de deux fonctionnaires municipaux et de deux élus du Conseil Municipal des Jeunes pour avis consultatif.

Les projets retenus font l'objet d'une convention entre le ou les bénéficiaires et la Ville d'Aubagne, précisant les conditions de réalisation et de mise en œuvre du projet.

Cette délibération propose la poursuite des dispositifs d'accompagnement et d'aides aux projets des jeunes Aubagnais pour l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230926-260923\_27-DE  
Reçu le 03/10/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
03/10/2023



.../...

**Délibération n° 27-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite 2) :**

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville d'Aubagne de poursuivre sa politique d'aide et d'accompagnement en faveur de la jeunesse

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville d'Aubagne de maintenir son soutien auprès des jeunes Aubagnais engagés dans une démarche citoyenne, solidaire, artistique et culturelle.

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER la poursuite des dispositifs d'accompagnement et d'aide aux projets des jeunes Aubagnais pour l'année 2024 ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions entre les bénéficiaires et la Commune ;

**ARTICLE 3** : d'INSCRIRE au budget 2024, une enveloppe d'aide à projets d'un montant de 7.300 euros (sept mille trois cents euros).

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230926-260923\_27-DE  
Reçu le 03/10/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
03/10/2023



.../...